

Le dispositif

« Aide à la licence pour les jeunes »

Le dispositif « A.L.J. »

- Aide à l'inscription dans les associations agréées « Sport »
- Aide de 45 € par jeune

- Conditions -

- Avoir entre 8 à 18 ans
- Etre licencié dans une fédération reconnue par le Ministère de la Santé et des Sports
- Percevoir l'ARS
- Montant cotisation + licence de 90 € minimum
- Inscription au club entre le 1er Juin 2010 et le 15 Novembre 2010

- Démarche -

- Plusieurs documents :
 - ▶ fiche technique
 - ▶ fiche d'engagement
 - ▶ fiche action et fiche budget spécifiques
 - ▶ fiche explicative (avec exemple)
 - ▶ tableau récapitulatif (à nous retourner)